

**TOUTES LES RAISONS DE CHOISIR
L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON
POUR SA FORMATION CONTINUE**
www.choisir.laformationcontinue.fr
VOTRE EXPÉRIENCE EST UNE COMPÉTENCE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Votre expérience est un capital.
Valider cette expérience par l'obtention
d'un diplôme est une réalité. Des dispositions légales
et réglementaires permettent cette validation
selon deux procédures :

>> La V.A.P (Validation des Acquis Professionnels)
permet à toute personne d'accéder à une formation
de l'enseignement supérieur sans posséder les titres,
diplômes ou niveaux requis.

>> La V.A.E (Validation des Acquis de l'Expérience)
a pour objectif de permettre à toute personne
d'obtenir tout ou partie d'un diplôme
de l'enseignement supérieur.

Des plaquettes de formation détaillées vous seront
transmises sur simple demande.
sec-vae@univ-avignon.fr

Taxe d'apprentissage

L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse est habilitée à percevoir
la taxe d'apprentissage des entreprises soumises à l'impôt.
Les démarches sont simples et permettent aux entreprises d'aider très
concrètement une formation, en lui permettant de payer des intervenants
professionnels ou d'acquérir du matériel pour ses étudiants. Des liens peuvent
ainsi être tissés entre les donateurs et les étudiants en stage.

Retrouvez toutes les informations sur le site
univ-avignon.fr

Le Service de la Formation Tout au Long de la Vie de
l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a pour
objet de favoriser l'insertion professionnelle, d'aider à la
création d'entreprises et de développer la promotion
sociale.

Il permet à un adulte salarié ou demandeur d'emploi de
reprendre ses études tout au long de sa vie pour se
perfectionner ou pour valoriser son expérience
professionnelle par des formations diplômantes,
certifiantes ou qualifiantes ainsi que la Validation des
Acquis de l'Expérience ou Professionnels.

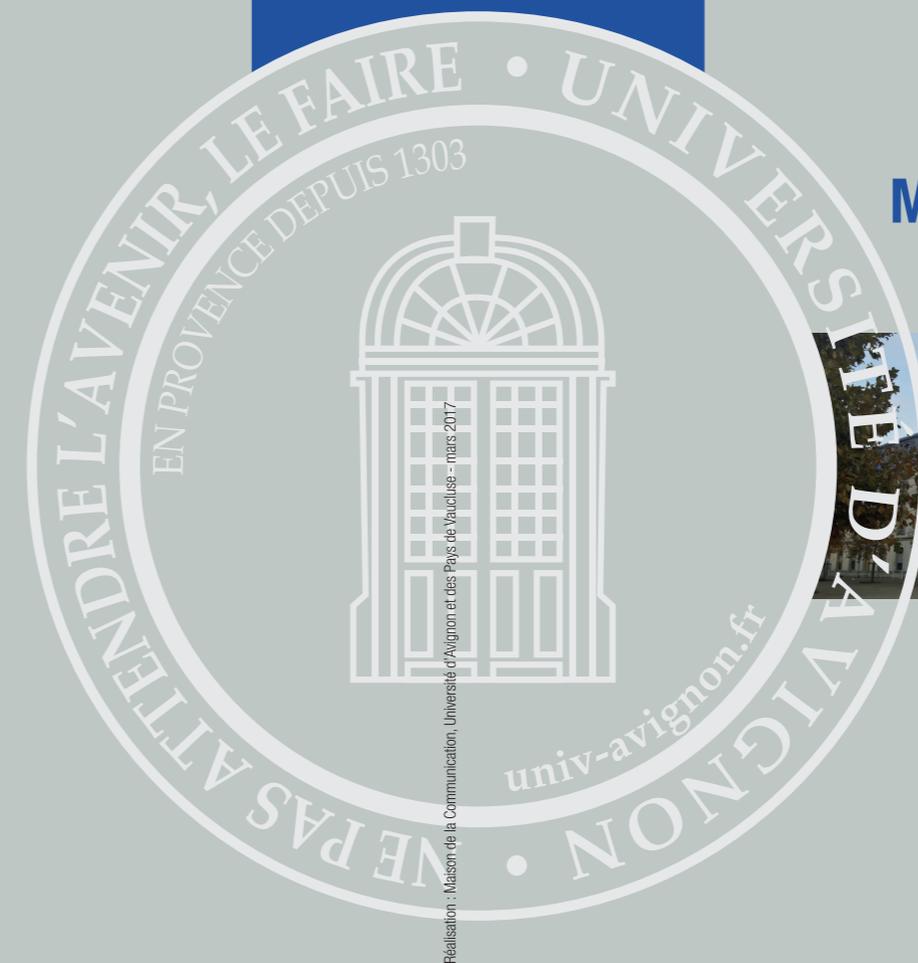
Retrouvez plus d'informations sur le site web
www.univ-avignon.fr

SERVICE DE LA FORMATION
TOUT AU LONG DE LA VIE
Tél. : +33 (0)4 32 74 32 20
accueil-fc@univ-avignon.fr

ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS
Sonia VERNAY

Tél. +33(0)4 32 74 32 30
sec-du-jp@univ-avignon.fr
<http://du-justice-participative.univ-avignon.fr/>

ACCUEIL
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



DIPLÔME UNIVERSITAIRE Médiation, Négociation, Justice participative



Service de rattachement
► Service de la Formation Tout au Long de la Vie

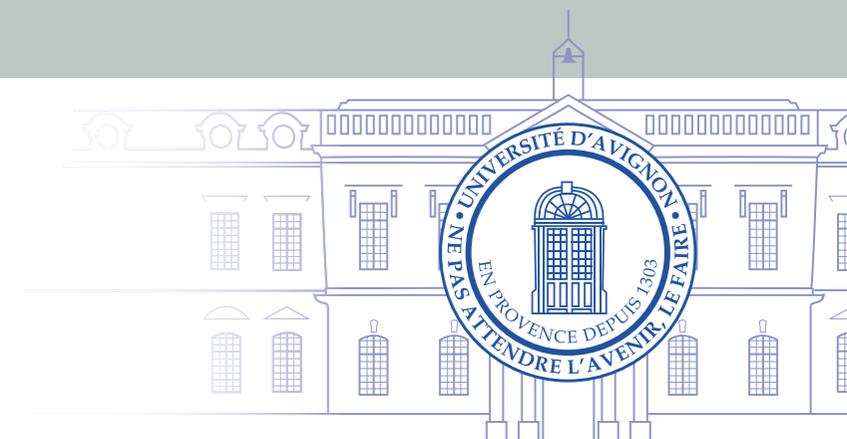


SERVICE DE LA FORMATION
TOUT AU LONG DE LA VIE

Campus Hannah Arendt, Site Chabran
1 Avenue de Saint-Jean
84000 Avignon - FRANCE



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE



Objectifs de la formation

Le DU Médiation, Négociation, Justice participative vise à former des professionnels compétents pour mettre en œuvre l'un des procédés de justice participative. En effet, tous les professionnels du droit, qu'ils soient avocats, juges, notaires, huissiers de justice ou encore juristes d'entreprises, ont reçu une formation spécifique et ont développé une expertise dans un ou plusieurs domaines de compétences.

Mais, dans le cadre d'une justice moderne, il ne suffit plus d'être un excellent juriste. L'attente des justiciables est aujourd'hui d'obtenir une solution pérenne à leur conflit qui soit acceptable pour toutes les parties, afin de maintenir le lien social ou les relations d'affaires.

En se formant aux techniques spécifiques de la négociation raisonnée que sont la conciliation, la médiation, la procédure participative ou encore la transaction et le droit collaboratif, le professionnel apprendra à écouter de manière active, à travailler en équipe afin de trouver, avec et pour son client, « la » solution apaisée et efficace qu'il est venu chercher.

Modules de la formation

► Module 1 :

Principes Généraux – Déontologie et éthique Le diplôme étant ouvert à un public large, ce module a pour objectif de permettre aux candidats qui ne disposeraient pas des connaissances fondamentales sur les structures juridictionnelles françaises et sur l'organisation de la résolution des litiges de les acquérir. Une équivalence est possible pour les licenciés en Droit et les titulaires du DU Expertise Judiciaire.

► Module 2 :

La négociation appliquée aux modes amiables. Il s'agit d'appréhender les principales techniques de négociation et plus particulièrement de former les étudiants à la pratique de la négociation dite « raisonnée » à la fois humaniste, juridique et constructive.

► Module 3 :

De la conciliation à la médiation. La conciliation et la médiation sont des modes classiques permettant de régler un conflit à l'amiable. L'objectif de ce module est de permettre une réflexion approfondie et pratique, ainsi qu'une vision prospective sur la conciliation et la médiation afin de pouvoir utiliser efficacement ces deux outils.

► Module 4 :

De la procédure participative au droit collaboratif. L'objectif de ce module est de former les candidats à l'utilisation de la procédure participative introduite en 2010/2012, ainsi qu'au droit collaboratif, pratique de plus en plus utilisée permettant aux personnes qui veulent régler un conflit de le faire, sans pour autant altérer le lien existant avec l'autre partie.

► Module 5 :

La rédaction des actes. Il s'agit d'apprendre à rédiger dans un langage alliant technicité, précision et clarté, les actes concrétisant les accords ou désaccords, et plus largement toutes les clauses consacrant la procédure amiable choisie.

Spécificités de la formation



PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse aux professionnels, issus de tous horizons culturels, publics ou privés, souhaitant par une formation concrète et pratique maîtriser les compétences-clés leur permettant d'utiliser efficacement l'un des modes alternatifs de règlement des conflits. Il peut s'agir d'avocats, de magistrats, de notaires, d'experts-comptables, de géomètres-experts, d'huissiers, d'experts judiciaires, de chefs d'entreprise et managers, de professionnels du monde de la santé et des secteurs médico-sociaux et éducatifs.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission dans le DU Justice Participative est soumise à l'examen, par un jury composé d'universitaires et de professionnels, d'un dossier de candidature faisant état d'une expérience professionnelle significative ou un diplôme universitaire.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- métiers du droit
- métiers du social
- professions libérales, fonctionnaires

MODALITÉ D'OBTENTION DU DIPLOME

La formation, inscrite au catalogue des formations de l'ENM, totalise 200 h d'enseignement. Les enseignements sont structurés en 5 modules.

Un contrôle des connaissances est organisé dans chacun des modules sous forme de contrôle continu et/ou de travail personnel encadré à distance.

La moyenne des notes obtenues constitue la moyenne du module. Le diplôme est validé après délibération du jury de la formation lorsque le candidat a obtenu la moyenne entre les modules 1, 2, 3, 4 et 5. Pour les candidats qui ne suivent que deux modules, une attestation de réussite aux modules suivis est délivrée.

NIVEAU DE FRANÇAIS REQUIS (POUR LES ÉTUDIANTS FRANCOPHONES)

La langue d'enseignement est le français. Les étudiants étrangers qui voudront s'inscrire devront faire la preuve de leur niveau en français (niveau minimal C1).

EFFECTIFS

25 étudiants maximum.

TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le coût de la formation au titre de la formation continue est fixé à 2400 € et à 1450 € si seulement deux modules sont suivis.

EQUIPE PÉDAGOGIQUE

Responsables :

Maître Yves Bonhomme, ancien Bâtonnier du barreau de Carpentras.
Céline Bas, Maître de conférences en Droit public.

L'équipe pédagogique associe universitaires et professionnels expérimentés.

Maître Yves Bonhomme, Avocat et ancien bâtonnier.
Martine Le Friant, Professeure des Universités.
Marc Juston, Président du Tribunal de Grande Instance de Tarascon.
Céline Bas, Maître de conférences.
Jean-Yves Borel, Professeur associé, Avocat.
François-Xavier Vincensini, Maître de conférences, Avocat.

La formation continue en quelques mots...

Vous trouvez à l'Université d'Avignon les moyens de vous former en permanence, tout au long de la vie. Un service central d'accueil et d'information est à disposition, avec la possibilité de :

- consulter de la documentation sur place sur l'ensemble des formations du programme d'activité proposé au conventionnement, les différents types de financement ;
- demander un rendez-vous pour étudier les besoins de formation, de validation des acquis ;
- être orienté vers une formation dispensée par une composante de l'université, ou réorienté vers d'autres structures.

Le Service de la Formation Tout au Long de la Vie propose des formations diplômantes (DU, Licence Pro, Master), certifiantes, des formations qualifiantes labellisées par l'université permettant de valider des crédits ECTS ainsi que la validation des acquis d'expérience et professionnels. Les domaines couverts sont les suivants : langues, communication, ressources humaines, bureautique, droit, français pour non francophones, sanitaire et social, santé, informatique, gestion, formations d'adultes,...

